

Image not found or type unknown



OMISSION CLAUSE ENTRETIEN DU BIEN DANS COMPROMIS DE VENTE

Par madaluta, le 19/07/2009 à 18:29

Bonjour,

j'ai signé un compromis de vente et le délai de rétractation est déjà passé. J'ai remarqué tardivement qu'il manquait la mention de l'obligation du vendeur d'entretenir le bien jusqu'à la vente définitive.

Est-ce que je peux modifier le compromis ou c'est trop tard? Comment je peux me faire dédommager si le vendeur détériore le bien avant l'achat?

Merci d'avance.

Georgiana